

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 473/2025	OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2025
<u>Date de la convocation :</u> 04/03/2025 <u>Date de la séance :</u> 10/03/2025 <u>Présidence de séance :</u> Aurélie DZIERZYNSKI, Maire <u>Secrétaire de séance :</u> David LOYSEAU	Membres présents : MM. Aurélie DZIERZYNSKI, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Nadia LAKHDER, David LOYSEAU, Dominique THIEBAULT, Olivier DALON, Christophe CHARLES, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Jean-Paul MUNNIER, Alain CLÉMENT, Christiane MONA, Marie Andrée WACOGNE, Pierre CHARITÉ, Pascal GAUTHIER, Zahia LAZAAL, Jacinthe NUNHOLD, Christian DRIANO, Laurent VIEILLE, Yasmina TABECHE
Membres en exercice : 29 Membres présents : 21 Membres représentés : 6 Membres absents excusés : 6 Membres absents non excusés : 2 Votants : 27	Membres absents excusés : Mme Majda CHETTAT BENATTABOU donne pouvoir à Mme Nadia LAKHDER Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à M. Robert GRILLON Mme Séverine COENART donne pouvoir à Pierre CHARITÉ M. Ismaël BOUDJEKADA donne pouvoir à Mme Jacinthe NUNHOLD M. Jean-Christophe OCHIER donne pouvoir à Mme Marie Andrée WACOGNE Mme Josette NICOLET donne pouvoir à M. David LOYSEAU
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Membres absents non excusés : M. Saïd NOUNA Mme Pascale BABEAUD
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 13/03/2025 et de sa publication le 14/03/2025	
Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 10/03/2025 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 14/03/2025	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2312-1, D.2312-3 et L.5217-10-4 ;

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 dite loi NOTRe ;

Vu la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ;

VU le rapport d'orientations budgétaires retraçant les informations nécessaires au débat d'orientations budgétaires transmis à chaque membre du conseil municipal ;

VU l'avis de la commission Finances réunie le 7 mars 2025 ;

CONSIDERANT l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget ;

CONSIDERANT que le débat d'orientations budgétaires doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;

CONSIDERANT que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

A l'unanimité, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** que le débat d'orientations budgétaires 2025 a eu lieu sur la base du rapport joint en annexe ;
- **DIT** que le rapport d'orientations budgétaires sera transmis au Président de Pays de Montbéliard Agglomération dans un délai de quinze jours et sera mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville dans les quinze jours suivants la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires ;
- **DEMANDE** au Maire de préparer le budget 2025 selon les orientations ainsi définies ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette décision.

Le Maire,
Aurélie DZIERZYNSKI.



Le secrétaire de séance,
David LOYSEAU.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Loyseau', is written over a horizontal line.